

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parrot, 18 février 1876

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (259r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parrot, 18 février 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48782>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 février 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Parrot](#)

Lieu de destination 3, rue Christine, Paris

Description

Résumé Godin demande à Parrot de venir à Guise pour examiner les conditions de son emploi.

Mots-clés

[Emploi](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 15 Janvier 1860

Monsieur,

Je pense qu'il serait intéressant, autant pour vous que pour moi, que vous m'issiez à Guise me voir. Étant sur les lieux nous examinerions ensemble toutes les questions qui peuvent avoir rapport à votre entrée dans mon établissement.

Votre situation était définie par avance, et nous serions ainsi fixés l'un et l'autre sur ce qui est à faire.

Quel que soit le résultat de notre voyage à Guise j'en ferai les frais.

Veiller, me dire quel jour vous pourrez venir, après Dimanche prochain, et agréez je vous prie, Monsieur l'assurance de ma considération.

Godin L.
C.D.

M. Parrot, avocat.